



EN QUELQUES CHIFFRES

9 ans d'approximations
Plus de 20% du Domaine de Morchène défrichés et urbanisés
8 ha déboisés l'équivalent de 11 terrains de foot
Surface de plancher des habitations **4,5 ha**
2 ha de voiries
Taux d'imperméabilisation de la ZAC : **Plus de 25 %**

Projet majeur controversé d'utilisation d'un espace naturel public converti en lotissement privé

Suite à l'enquête publique de décembre 2018, une étude très approfondie du projet par VHVS 45 a mis en évidence :

- Une évaluation erronée des besoins en urbanisation de la commune basée sur des chiffres anciens et ne tenant pas compte des projets en cours.

- Le déboisement d'un peu plus de 8 ha qui s'ajoute au déboisement engagé pour l'extension de la ZI de la Saussaye, avec comme seule contrepartie le versement d'une indemnité financière.

- Des lacunes dans les tests de détection des zones humides.

- Une étude d'impact insuffisante dans l'inventaire des espèces, en particulier les chiroptères (chauves-souris), les reptiles, les batraciens, les oiseaux picidés, les rapaces nocturnes, les papillons de nuit.

- La sous-estimation des nuisances causées par l'urbanisation, notamment par la destruction ou le déplacement d'habitats naturels d'espèces protégées. Les « corridors écologiques » au milieu d'habitations ne semblent pas aussi riches que des bois tranquilles...

- Une sous-estimation des risques liés à l'augmentation du trafic routier induit par la ZAC cumulée à l'extension de La Saussaye.

- Une absence d'évaluation précise de l'impact de l'imperméabilisation des sols sur le risque d'inondation du Centre Bourg.

- Des insuffisances dans l'appréciation du risque de pollution du point de captage d'eau potable de la Jonchère.

- L'absence d'étude d'autres sites pouvant accueillir des constructions.

- Des lacunes et imprécisions dans la publicité donnée à ce projet. Depuis 9 ans, tous les habitants auraient dû être informés précisément si l'information avait été de qualité!

- Dans la page 6 du Regards d'août 2019, la municipalité évoque les différents « labels » obtenus par ce projet.

La SOCOTEC est-elle qualifiée pour juger de la « gouvernance », de la protection de la biodiversité? Sur quels critères?

Qu'est-ce que ce label Habitat et Qualité de Vie? Qui le décerne? Sur quels critères? Est-ce un organisme indépendant?

**SAUVEGARDONS ENSEMBLE
LE DOMAINE DE MORCHÈNE
ADHEREZ à VHVS 45 !**

sauvonsmorchene@gmail.com
www.vhvs45.fr

Une demande de consultation locale rejetée par le Conseil Municipal

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que c'est suite à la forte mobilisation des électeurs inscrits (688 signatures) que la municipalité a été contrainte par la loi d'inscrire cette demande à l'ordre du jour du Conseil Municipal et d'y répondre.

Que 25% des électeurs inscrits ne se sentent pas correctement informés et qu'ils aient souhaité être consultés sur la nécessité de ce projet, n'est absolument pas pris en compte par nos représentants !

Le Conseil Municipal a rejeté cette demande de participation citoyenne sans aucun débat.

Suite à ce refus, l'association VHVS 45, au nom de ses 330 adhérents, a déposé un recours contre la décision d'autorisation préfectorale auprès du Tribunal administratif.

D'autre part, la municipalité oublie de signaler que le dossier de modification du PLU mis à disposition du public de mai à juin 2019, a recueilli de très nombreuses remarques suite aux infos données par VHVS 45. Trois cahiers remplis, cette fois-ci !

La ZAC n'est pas en zone Natura 2000. Cela ne veut pas dire, pour autant, qu'elle n'aurait pas d'impact écologique néfaste.